

Département de l'Ain.

DISTRIBUTION DE PRIMES

D'ENCOURAGEMENT A LA RACE CHEVALINE.

Un arrêté de M. le Préfet de l'Ain, en date du 30 octobre, ouvre un concours hippique, le dimanche 5 décembre prochain, à midi, sur le Quinconce, à Bourg, et à Chalamont le 6 du même mois, à 2 heures, sur le Champ de Foire.

Les sommes allouées par le Conseil général de l'Ain et par S. Exc. le Ministre de l'agriculture seront affectées en 1858 :

1^o Aux plus belles pouliches de l'âge de 3 ans révolus, issues d'un étalon impérial, départemental ou approuvé par l'administration du haras et saillies par un étalon de l'une ou l'autre de ces catégories ;

2^o Aux juments poulinières âgées de 4 à 15 ans, Issues d'un étalon impérial, départemental ou approuvé, Suivies de leur produit de l'année, également issu d'un étalon de même désignation,

Et saillies de nouveau, dans le cours de la présente année, par un étalon de l'une des catégories désignées ci-dessus ;

3^o Aux poulains castrés de 2 à 3 ans.

Les propriétaires de pouliches et juments devront justifier par des cartes de saillie ou des certificats d'origine délivrés soit par l'administration du Haras, soit par les dépositaires d'étalons départementaux, qu'elles remplissent les conditions exigées ci-dessus.

Les propriétaires ou éleveurs pourront présenter leurs pouliches, juments ou poulains au concours, qui se trouvera le plus à leur proximité ou à celui qui leur paraîtra préférable, quelque soit d'ailleurs leur domicile dans le département; mais un animal qui aura obtenu une Prime au premier concours ne pourra se présenter au second.

Les Primes seront réparties ainsi qu'il suit aux deux concours :

Primes aux poulinières de 4 à 15 ans.

1 ^{re} Prime de 250 francs, ci	250	} 700 fr.
2 ^e id. de 200	200	
3 ^e id. de 150	150	
4 ^e id. de 100	100	

Pouliches de 3 ans, sous la condition expresse de les conserver comme poulinières.

1 ^{re} Prime de 200 francs, ci	200	} 575 fr.
2 ^e id. de 150	150	
3 ^e id. de 125	125	
4 ^e id. de 100	100	

Pouliches de 1 à 2 ans.

1 ^{re} Prime de 100 francs, ci	100	} 175 fr.
2 ^e id. de 75	75	

Poulains castrés de 2 à 3 ans.

Prix unique 100 fr.

Indépendamment des Primes ci-dessus déterminées, des Mentions honorables pourront être accordées.

Les animaux devant concourir seront déclarés à l'avance à M. le commissaire du concours. A cet effet, les animaux devront être arrivés, sur le lieu désigné, une heure avant l'ouverture des opérations. Chacune des catégories y occupera une place distincte.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal des opérations du jury sera délivré sans frais à tous les propriétaires des animaux primés ou ayant obtenu une Mention honorable.

Les poulinières et les pouliches de 3 ans qui auront été primées seront admises gratuitement, l'année prochaine, à la saillie des étalons du Gouvernement. Pour profiter de cet avantage, le propriétaire devra présenter au chef de station l'extrait du procès-verbal dont il vient d'être parlé et le signalement détaillé de l'animal.

MM. les Maires sont invités à donner la plus grande publicité à ces concours, et l'arrêté de M. le Préfet de l'Ain devra aussi être affiché dans toutes les communes.

MAIRIE DE LA VILLE DE BOURG.

Le maire de la ville de Bourg

Donne avis aux pères de familles et aux ouvriers que le cours gratuit des adultes s'ouvrira à l'école communale, le lundi 15 novembre courant, à six heures du soir.

Le Maire, Ch. BERNARD.

Quatre compagnies du 46^e de ligne, à l'effectif de 248 hommes, se rendant de Chalon-sur-Saône à Pierre-Châtel, pour y relever le 54^e de même arme, rentrant à Lyon, logeront les 7 et 8 novembre courant à Bourg, le 9 à Pont-d'Ain, le 10 à St-Rambert, et arriveront le 11 à destination.

— Deux autres compagnies du 46^e, fortes de 124 hommes environ, partant de Chalon-sur-Saône le 6 novembre courant, logeront le même jour à Roménay, le 7 à Bourg, les 8 et 9 à Pont-d'Ain, le 10 à Nantua, et le 11 au Fort-l'Écluse, où elles relèveront le détachement du 43^e de ligne, qui rentrera à Bourg le 14 du courant, en passant par les gîtes d'étapes de Châtillon-de-Michaille, Nantua et Pont-d'Ain.

Nous rappelons le passage de deux bataillons du 11^e de ligne composé d'environ 800 hommes, qui logeront à Bourg les 8, 9 et 10 courant.

— Dimanche, à Saint-Cyr-sur-Menthon, le feu a réduit en cendres, dans l'après-midi, une meule de paille appartenant au sieur Goy, cultivateur. Le foyer de l'incendie se trouvant très-près des bâtiments, les flammes gagnaient déjà ces derniers, quand heureusement les habitants ont pu s'en rendre maîtres et éloigner tout danger. La perte éprouvée

par Goy est évaluée 200 francs et n'est couverte par aucune assurance.

— Le vent du nord qui a soufflé avec beaucoup de violence chez nous à la fin de la semaine dernière, a pris toute la force d'un ouragan dans le Bugey.

A Bellegarde, un douanier qui était en faction au viaduc de la Valsérine a été écrasé par la chute de sa guérite renversée par la violence du vent.

Le bâtiment de la station du chemin de fer qui renferme la pompe d'alimentation des locomotives a été détruit en partie. — La perte est évaluée 4,000 francs.

Les tuiles de tous les hangars et des bâtiments de la station de Bellegarde ont été enlevées, ainsi qu'une cheminée du buffet; les bâches des wagons ont été coupées en deux, enfin, les trottoirs et les voies sont jonchées de débris de briques et d'ardoises.

Dans la forêt de Meyria un assez grand nombre de sapins ont été brisés ou arrachés.

— Le vent du nord a également sévi avec beaucoup de violence sur le lac de Genève.

Cinq ouvriers qui travaillaient sur une drague se sont vu repoussés à 300 mètres du rivage sans pouvoir faire entendre leurs cris de détresse. Ils ont été obligés de passer la nuit sur leur bateau échoué, et ce n'est que le lendemain qu'ils ont pu être sauvés, non sans de grands dangers pour les hommes qui leur ont porté secours.

Le jubilé vient d'être prêché à Salavre par un R. P. capucin. La réapparition de l'habit de Saint-François, autrefois si populaire, a produit dans la contrée une vive sensation, mais une sensation toute de sympathie; on s'est constamment pressé au pied de la chaire et autour de la personne de l'humble religieux, qui réunissait bien tout ce qu'il faut pour impressionner la foule: doctrine forte et solide, vie pénitente, ardeur communicative, touchante bonté. Aussi le succès des exercices a-t-il été complet et les plus beaux triomphes de la grâce sont-ils venus couronner les efforts du zèle. Ce n'est qu'au milieu des larmes que l'homme de Dieu a pris congé d'un peuple qui gardera longtemps la trace de son apostolat. La mission du moine est loin d'être finie dans le monde. Les besoins des sociétés modernes sont assez grands, pour réclamer encore son énergique intervention: aux situations extrêmes les hommes du dévouement absolu. Les Ordres religieux sont au Clergé séculier ce que les corps spéciaux sont à l'armée; et la Providence en faisant naître si merveilleusement parmi nous ces utiles auxiliaires, semble vouloir nous donner des gages rassurants pour l'avenir. J-B. C.

A la rentrée de la cour impériale de Lyon, le discours a été prononcé par M. de Plasman qui avait pris pour texte un parallèle entre la justice criminelle de France et celle d'Angleterre, ou plutôt une étude sur cette dernière. Ce discours très-savant a été écouté avec une vive attention.

— Un arrêt de la cour impériale de Lyon, 1^{re} chambre, présidée par M. le premier président Gilardin, déclare nulle la signature d'une femme mariée sur un billet souscrit par son mari, quand cette signature n'est pas précédée du *bon pour...*, prescrit par l'article 1326 du Code Napoléon.

— La cour impériale de Paris vient de décider que les pères et mères sont responsables des blessures faites, en jouant, par leurs enfants.

Les parents ne se rendent pas seulement coupables en laissant leurs enfants s'amuser sans surveillance ou se livrer à des jeux dangereux pour eux-mêmes; mais ils sont, en outre, responsables pécuniairement des accidents qui peuvent en résulter pour les autres, et notamment des blessures que peuvent recevoir ceux-là même qui partagent leurs jeux.

— Par décret impérial, en date du 30 octobre dernier, M. Guichard, président du tribunal de première instance de Lons-le-Saunier, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé président honoraire.

— M. de Lamartine se prépare à quitter son château de Saint-Point, le 3 novembre, et à revenir à Paris. L'illustre poète exprime cette triste pensée qu'il quitte Saint-Point pour toujours.

— Une grande calamité vient de frapper la commune de St-Maurice-en-Rivière, située à 16 kilom. de Chalon-sur-Saône. — Un incendie s'y est déclaré pendant la nuit de samedi à dimanche. Il a consommé 21 maisons. La violence du vent et le manque d'eau ont rendu les secours à peu près inutiles. Un grand nombre de ménages sont réduits à la misère. Pour parer aux besoins les plus pressants, le conseil municipal a voté une somme de 1,000 fr. L'administration sollicite aussi des secours de l'Etat.

— M. Antoine-Elisabeth Sanlaville-Janson, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de Beaujeu, membre du conseil général du Rhône, est décédé à Lantignié, canton de Beaujeu, le 29 octobre, à onze heures du soir, dans sa 82^e année; ses obsèques ont eu lieu le lendemain à Beaujeu.

— M. Millon, ancien négociant, l'un des fondateurs du *Courrier de Lyon*, vient de mourir dans un âge avancé.

La foire de Bourg a été moins remarquable que ne l'est habituellement la foire qui précède celle de la St-Martin. L'approvisionnement du bétail était excessivement faible, et peu d'achats ont eu lieu.

Les bœufs gras étaient cependant très-recherchés, et fort peu de ceux qu'on avait amenés sont restés à vendre; mais ils n'étaient pas assez nombreux, et le choix des acheteurs s'est reporté naturellement sur les mi-gras.

Les veaux et les montons, en quantité peu considérable, n'ont donné lieu qu'à un petit nombre d'achats.

Il n'en a pas été de même des porcs, dont l'approvisionnement était seul remarquable, et dans toutes les catégories. Les gras se vendaient couramment de 40 à

43 fr. les 50 kil.: les mi-gras étaient moins recherchés et leur prix a quelque peu flechi ainsi que celui des nourris ou laitons.

A la grenette, l'approvisionnement était considérable, et beaucoup de transactions y ont été faites, notamment sur les bles, seigles, avoines et maïs, mais les prix tendent toujours à baisser, et mercredi encore le prix moyen du blé a fait 4 cent de baisse sur le marché précédent.

— L'hiver nous vient cette année de bien bonne heure. Déjà le thermomètre est descendu plusieurs fois au-dessous de zéro, notamment hier, où la colonne marquait 5 degrés et demi. On trouvait de la glace sur plus d'un points et les vitres étaient gelées comme au plus fort de l'hiver.

Mais voici venir la St Martin, et vraisemblablement nous jouirons cette année, comme les années précédentes, des quelques beaux jours qui constituent ce qu'on appelle vulgairement l'été de la S-Martin.

Académie des Sciences.

Séance du 2 novembre 1858.

Depuis quelque temps on parle beaucoup des ravages causés par le croup et les angines coëneuses. Des médecins, des chirurgiens, d'un mérite reconnu, ont même fait à ce sujet des communications qui ont révélé toute la grandeur du mal. Ces maladies sont arrivées, pour ainsi dire, à l'état d'épidémie, de contagion, et elles exercent dans toutes les classes de la société, à tous les âges, des ravages dont des statistiques, trop certaines cette fois, constatent la sinistre importance.

L'un de nos plus célèbres chirurgiens, M. Velpeau, a pris aujourd'hui la parole sur ce sujet et, dès son début, il n'a pas hésité à déclarer cette maladie effrayante, dans une voie de recrudescence, et préoccupant très-vivement les plus hautes intelligences de la science.

C'était à propos d'une note envoyée par un médecin du midi, par le docteur Verne, que l'honorable académicien entrait ainsi en matière. De semblables paroles étaient bien faites pour attirer l'attention. Celle-ci n'a pas manqué à l'orateur.

M. Verne, que M. Velpeau a présenté comme un homme instruit, de conscience et de talent, a eu l'occasion de remarquer que le croup faisait d'affligeants ravages à Béziers et dans les environs. Appelé auprès d'un grand nombre de malades, il a eu plus que personne le triste avantage de pouvoir étudier le mal avec soin, avec suite et le résultat de ses études continuelles l'a conduit à une observation qui ne manque pas d'importance et doit attirer l'attention très-sérieuse de tous les hommes pratiques.

Il croit, et M. Velpeau a appuyé sur cette expression que le croup est une *maladie substituée*. En effet, M. Verne a remarqué dans les pays qu'il habite, que les rougeoles, les varioles, les maladies à éruptions cutanées, étaient devenues très-rares, avaient presque entièrement disparu. Pensant que cette rareté pouvait être une des causes de la maladie régnante, il est arrivé à une thérapeutique nouvelle dont il n'a eu qu'à se louer dans un certain nombre de cas. Il a eu la pensée de provoquer ces éruptions sur tout le corps au moyen de légères frictions d'huile de croton. Grâce à ce remède énergique, il a eu la consolation de guérir un grand nombre d'enfants, de les arracher à une mort presque certaine, et, chez plusieurs autres de prévenir l'invasion du redoutable fléau.

Sans se prononcer complètement sur l'importance et la certitude du remède, M. Velpeau a jugé convenable de lui donner la plus grande publicité. Eh! le soumettant ainsi à l'examen de tous, il provoque la discussion, l'expérience. La découverte du docteur Verne est peut-être un bienfait pour l'humanité. CH. D'ARGÉ.

Alexandre Dumas, dont on avait annoncé la mort, se porte à merveille, et voici la lettre originale qu'il écrit du fond de la Russie à l'un de ses amis des environs de Troyes :

9 octobre.

Mon cher C.....

Si vous avez une carte d'Europe sous la main, cherchez bien loin, à 1,200 lieues de vous, au nord ouest, sur le Volga, au moment où il tourne au sud pour revenir vers le Caucase et la Perse, une ville nommée Kajan.

Il y a là un homme qui vous aime de tout son cœur et qui éprouve le besoin de vous le dire.

Vous avez chassé sans moi, mes pauvres chers amis. — Pendant que vous tuiez des perdrix grises et rouges, je tuais des perdrix blanches et des coqs de broyère. — Pendant que vous bouilliez des lièvres jaunes qui ressemblaient à des lièvres, j'en bouillais de blancs et de gris qui ressemblaient à des chats.

Que voulez-vous? il y a lièvres et lièvres comme il y a fagots et fagots. — Il y a des avoués que l'on déteste et des avoués que l'on aime. Que C.... choisisse sa catégorie.

Je pars pour la Sibérie et reviens par la mer Caspienne et le Caucase. — Arrangez une partie de chasse du 20 au 25 novembre, et j'en serai. — Et nous nous embrasserons, et nous nous serrerons les mains plutôt deux fois qu'une.

Je m'interromps, cher ami, pour aller faire un peu de cuisine. — Ah! si vous connaissiez la cuisine tartare!!!

Sans moi, je serai déjà mort de faim.

Je viens de passer à travers la fameuse foire de Nijny. — J'ai vu 400.000 marchands de tous les pays, Chinois, Persans, Turcs, Français et Arméniens.

On y a fait cette année pour plus d'un milliard d'affaires. Vous me verrez arriver, si j'arrive, faisons la part du feu, avec un bon costume de chasse. — C'est celui que je porte ici; j'ai complètement renoncé au costume de France.

Mille tendresses, mon bien cher ami, à vous et aux amis de Saint-Bris. Ce n'est pas le tout que de faire la cuisine, il faut la manger pour soutenir un peu son pauvre corps.

Je vous embrasse et vous aime. A. DEMAS.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur*: M. le vice-amiral Vaillant, ancien ministre de la marine, ancien gouverneur général des Antilles, est décédé à Paris, le 1^{er} novembre, à l'âge de 63 ans.

BOURSE DU 5. — 3 p. % 72.90 (sans chang.)

4 1/2 p. % 96 00 (sans chang.)

BOURSE DU 4. — 3 p. % 72.85 (baisse 05 c.)

4 1/2 p. % 95.90 (baisse 10 c.)

Banque de France, 3,150 (hausse 25 c.)